

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 janvier 2024

LES VICTIMES D'HOMICIDES ET DE TENTATIVES D'HOMICIDE ENREGISTRÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ DE 2016 À 2022

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Interstats Info Rapide n°31, paru le 25 janvier 2024

En France, la statistique du nombre d'homicides a été fiabilisée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) à partir des éléments descriptifs disponibles depuis 2016 dans les logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie. Des travaux similaires de fiabilisation des données enregistrées depuis 2016 par les services de sécurité concernant les tentatives d'homicide viennent d'aboutir. Ainsi, cette publication présente pour la première fois des résultats sur les homicides et les tentatives d'homicide.

En France, en 2022, les services de sécurité ont enregistré 3 584 victimes de tentatives d'homicide, soit une hausse moyenne de 8 % par an depuis 2016. On compte ainsi quatre victimes de tentatives d'homicide pour une victime d'homicide abouti (hors attentats) en 2022. Les tentatives d'homicide sont moins souvent commises dans un cadre intrafamilial que les homicides aboutis (14 % des victimes contre 28 %).

Le profil de victimes de tentatives d'homicide se distingue de celui des victimes d'homicides aboutis : davantage d'hommes (80 % contre 70 % des victimes) ; les victimes de tentatives sont globalement plus jeunes que celles d'homicides aboutis (45 % ont moins de 30 ans contre 35 %).

Entre 2016 et 2022, par département, le nombre moyen de victimes de tentatives d'homicides enregistrées par an varie de 0,2 à 43,9 pour 100 000 habitants, les taux les plus élevés étant observés dans les départements d'outre-mer, comme pour les homicides aboutis.

Enfin, sur la période, environ 2 500 personnes en moyenne ont été mises en cause par an pour tentative d'homicide, soit deux fois plus que pour les homicides aboutis. Ce sont très majoritairement des hommes, 91% en cas de tentative d'homicide et 86 % en cas d'homicide abouti ; plus de la moitié a entre 20 et 39 ans (respectivement 58 % et 56 % des mis en cause pour tentative d'homicide et homicide abouti).

À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.

Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr

[SSMSI sur internet](#)

[SSMSI sur X](#)

[SSMSI sur LinkedIn](#)

[SSMSI sur Instagram](#)